

MAIRIE DE FERRIERES SUR SICHON

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2012

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 6 septembre 2012, à 20 heures, sous la présidence de Jean-Marcel LAZZERINI, maire.

Présents : LAZZERINI Jean-Marcel, LAFAYE Jean-René, FRADIN François, BASMAISON Daniel, GRELIER Jacky, BASMAISON Odile, BLETTERIE Jean-Paul, DEHE CASTERA Anne (entrée à 20 h 15 min), DESBATISSE Michel, DUZELLIER Pierre, GITENAY Pierre, MOULINOUX Laurent, POYET Pierre, SAINT ANDRE Bernard.

Absente excusée : RIAUX Caroline.

1. Permis de construire M. BARRAUD Sébastien

Le maire rappelle que l'intéressé a obtenu mi-février dernier un certificat d'urbanisme (C.U.) pour un projet de construction au hameau de Puyravel.

Il donne lecture du courrier du 19 juillet 2012 des services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) qui considère que l'implantation de la construction sur le permis de construire ne correspond pas à celle mentionnée sur le certificat d'urbanisme et que le projet, en l'état, se trouve en discontinuité du hameau existant.

Il indique au conseil municipal que M. BARRAUD a déplacé l'implantation de la maison pour justement la rapprocher du hameau et pour la situer sur la partie la moins pentue du terrain, évitant ainsi du terrassement important et aussi sans nuire à l'environnement.

M. BARRAUD maintient la modification apportée et il est donc nécessaire de recueillir l'avis du conseil municipal sur la nouvelle version du projet.

Considérant que la nouvelle implantation est, sur le terrain, plus judicieuse que la précédente, à bien des égards, et que par ailleurs le C.U. a été délivré en n'omettant pas de préciser que, sur le plan annexé à la demande de certificat d'urbanisme était matérialisé l'emplacement approximatif de la construction projetée, le conseil municipal donne un avis favorable pour la délivrance du permis de construire.

2. Renouvellement contrat M. Fabien GENIN

Le maire rappelle au conseil municipal que M. Fabien GENIN est employé à la mairie, dans le cadre d'un contrat aidé qui a débuté en avril dernier pour une durée de 6 mois. Le maire sollicite l'avis du conseil municipal pour prolonger ce contrat pour une nouvelle période de 6 mois dans la mesure où cette personne donne toute satisfaction dans l'exécution des tâches confiées. Un avis favorable est prononcé.

3. Virements de crédits

Le maire demande l'autorisation de verser la somme de 50 € au tiers ayant réalisé une prestation à l'école communale, prestation présentée au conseil municipal en son temps et acceptée. Accord est donné pour l'enregistrement des écritures correspondantes.

4. Logiciel ACTES

Le maire informe qu'il convient de préparer la dématérialisation des écritures comptables et dans cette optique, il est nécessaire de s'équiper du dispositif baptisé ACTES (Aide au Contrôle et à la Télétransmission Electronique Sécurisée).

Ce procédé créé par des services ministériels permet aux collectivités territoriales de transmettre, par voie électronique, à la Préfecture ou la Sous-Préfecture, certains actes soumis au contrôle de légalité tels que délibérations et décisions prises par délégation, arrêtés, contrats d'engagement de personnel, contrats d'emprunt,...et d'en avoir un accusé de réception immédiat. Il indique que la mairie de Ferrières sera l'une des premières sur le département à être ainsi équipée puisque la secrétaire, qu'il remercie en passant, est volontaire pour que la commune soit pilote pour cette évolution informatique.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signer la convention portant protocole de la mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités.

5. Affaires diverses

- courrier de M et Mme DRUKKER Stefan (NL et Le Pilard)

M et Mme Drukker sont ressortissants hollandais et possèdent depuis plusieurs années une résidence secondaire sise en partie haute du hameau « Le Pilard ». Ils exposent au maire notamment leurs difficultés grandissantes qu'ils rencontrent pour accéder à leur résidence secondaire en raison d'un chemin communal en mauvais état.

Le maire dresse pour le conseil municipal un résumé succinct de l'histoire de ce hameau qui présente un certain nombre de particularismes et pour répondre plus directement à l'amélioration de la desserte de la maison DRUKKER, propose de faire boucher les trous afin de rendre le chemin le plus carrossable possible, sans que cela puisse constituer la panacée.

- courrier du Président de l'A.S.F.

Ce courrier a pour objet de rappeler que le terrain de football et ses bâtiments annexes doivent répondre, selon les niveaux auxquels évoluent les clubs, à des normes qui ont changé au cours de l'année 2009 et être conformes, en juin 2014, pour voir l'activité s'exercer.

Le terrain municipal est conforme sur certains aspects et ne l'est plus pour d'autres. Le club pourra faire son affaire de quelques aménagements mais souhaiterait examiner avec la commune l'application des nouvelles normes touchant les vestiaires et sanitaires.

Le maire propose au conseil municipal d'inviter, à la prochaine séance, les représentants du club à venir exposer le ou les projets d'évolution sur lesquels ils ont travaillé et les aides externes qu'ils comptent solliciter.

- lame de chasse-neige

A la demande d'un conseiller municipal, le maire précise qu'une nouvelle lame a bien été commandée et devrait être livrée sous peu ; l'adaptation au tracteur se fera sans problème puisque la plaque correspondante a été fournie pour être copiée par le fabricant.

- élagage des chemins

Initiée par un conseiller municipal une discussion s'engage sur le problème que constitue le défaut d'élagage par les propriétaires riverains des chemins communaux. Force est constatée qu'il devient un véritable obstacle au goudronnage des chemins.

- réfection des chemins

Le programme est quasi terminé puisque seul le goudronnage du chemin de Bargeonnière reste à réaliser au cours de la semaine prochaine.

Un conseiller municipal porte un regard critique sur la largeur des banquettes latérales aux chemins et sa diminution au détriment de la largeur des fossés lesquels présentent parfois une profondeur abyssale. D'autres se demandent si l'empattement de certains engins agricoles n'est pas plus adapté aux chemins de la plaine de la Beauce qu'à ceux de la Montagne Bourbonnaise.

- dangerosité des virages du bois de Chappes

Suite aux deux accidents récents intervenus dans le secteur du bois de Chappes sur la route départementale reliant Le Mayet à notre commune, le maire indique avoir écrit au Conseil Général pour demander une réflexion pour une recherche de solutions permettant une amélioration de la sécurité automobile dans ce secteur.

- plafond de la vieille chapelle de l'église

Un conseiller rapporte qu'une personne lui a signalé, ce matin même, que des morceaux de plafond étaient tombés au niveau du chœur de cette partie de l'édifice. La dangerosité sera évaluée pour prendre les mesures adaptées.

- rentrée à l'école primaire

Elle s'est bien passée mais les effectifs sont en forte baisse.

- lotissement

Il est décidé de désigner de nouveaux membres pour la commission « Lotissement » qui sera amenée à se réunir dans de brefs délais pour examiner les premiers coûts d'infrastructures. Mme RIAUX Caroline, MM. LAFAYE Jean-René, BASMAISON Daniel, BLETTERIE Jean-Paul, DESBATISSE Michel, DUZELLIER Pierre, MOULINOUX Laurent, POYET Pierre, SAINT ANDRE Bernard sont volontaires pour composer celle-ci.

La séance est levée à 21 h 45 min

Compte-rendu vu par le Maire

Les Rédacteurs : Pierre POYET et François FRADIN

Affichage le 17 septembre 2012